



Saisie sur salaire du trésor public

Par **MousLM**, le 19/03/2019 à 05:52

Bonjour,

J'ai une saisie sur salaire (atd) et je souhaiterais savoir comment procéder pour trouver un accord à l'amiable afin d'échelonner ma dette avec le trésor public de Nanterre (joliot curie).

J'ai une femme (qui ne travaille pas) et deux petites filles.

Je viens de recevoir l'avis à tiers détenteur, et j'ai un crédit auprès de ma banque à rembourser. C'est pourquoi je vous sollicite pour me trouver une solution pour m'éviter l'endettement.

Je vous remercie infiniment par avance.

Cordialement.

Par **fabrice58**, le 19/03/2019 à 08:22

Bonjour,

c'est une dette envers un hôpital ou une école ? A partir du moment où on en est au stade du recouvrement forcé, il sera difficile d'obtenir un échéancier. Vous aviez le temps d'en demander et d'en obtenir un avant cet atd. Le service doit considérer que vous avez fait preuve de mauvaise volonté.

Cordialement.

Par **Lannes92**, le 19/03/2019 à 09:09

Bonjour je vais avoir du trésor public une saisie sur salaire de 980 e ce qui toutes dépenses incompressibles déduites me laissera un solde négatif de 450 €. J'ai déjà connu cette situation : découvert constant frais bancaires élevés interdiction bancaire carte bloquée mobile coupé assurances suspendues. Comme je n'ai pas d'enfant à charge. J'ai un emprunt à rembourser. Il ne me reste rien pour vivre pour manger.

Que puis-je faire pour avoir un reste alimentaire? Mes charges ne sont pas considérées.

Merci

Par **youris**, le **19/03/2019** à **10:58**

bonjour,

une saisie sur salaire ne doit pas dépasser un certain pourcentage du salaire.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115>

au minimum, il doit vous rester le montant forfaitaire du RSA correspondant à un foyer composé d'une seule personne, soit 550,93 €.

salutations

Par **MousLM**, le **19/03/2019** à **13:12**

Bonjour, non c'était pour des amendes.

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **19/03/2019** à **13:46**

une saisie est toujours précédée d'une procédure amiable à laquelle vous n'avez pas répondu favorablement donc ensuite il est difficile de négocier.

au minimum, il doit vous rester le solde bancaire insaisissable.